

Objet du dossier :
Projet d'implantation
d'un parc éolien
commune de Saint-Maurice-
Etusson

Contact :
Mathieu JOLY
ENERGIETEAM
13 rue de la Loire
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. 02 49 09 10 32



Etude d'effets cumulés complémentaire Projet éolien de la commune de SAINT-MAURICE-ETUSSON (79) - Ferme Éolienne de Saint-Maurice

Février 2019

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	PRESENTATION DU DOSSIER.....	4
III.	RAPPEL DU PROJET DE SAINT-MAURICE.....	5
IV.	CARACTERISTIQUES DU PARC DU GRAND CHAMP	6
V.	SYNTHESE DES EFFETS CUMULES.....	6
	a. Impacts sur le milieu naturel.....	6
	b. Impacts sur le paysage et le patrimoine	6
	c. Impacts sur l'acoustique.....	7
	ANNEXE 1 : ETUDE DES EFFETS CUMULES SUR LE MILIEU NATUREL	
	ANNEXE 2 : ETUDE DES EFFETS CUMULES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	
	ANNEXE 3 : ETUDE DES EFFETS CUMULES SUR L'ACOUSTIQUE	

I. INTRODUCTION

Le 20 octobre 2017, la société de projet FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE a déposé les demandes d'autorisation environnementales pour six éoliennes et un poste de livraison sur la commune nouvelle de SAINT-MAURICE-ETUSSON, dans le département des Deux-Sèvres. Ce dossier a été complété suite aux demandes de la préfecture en octobre 2018. Le dossier a été coordonné par la société ENERGIETEAM, pour le compte de la société de projet.

Suite à la réponse d'energieTEAM à l'avis de l'Autorité Environnementale émis le 10 octobre 2018, l'enquête publique a ouvert le 28 janvier 2019 pour une période allant jusqu'au 1^{er} mars et comprenant 5 permanences réparties tel que suit :

- Lundi 28 janvier 2019 de 9h30 à 12h30
- Mardi 5 février 2019 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 13 février 2019 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 21 février 2019 de 9h30 à 12h30
- Vendredi 1^{er} mars 2019 de 9h30 à 12h30

Le 4 février, la société energieTEAM a ajouté la prise en compte du parc éolien du Grand Champ dans son analyse des effets cumulés.

II. PRESENTATION DU DOSSIER

L'objet de ce dossier est de prendre en compte la présence du futur parc éolien du Grand Champ sur la commune de Saint-Paul-du-Bois et la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon en Maine et Loire (49), à 4,2 km du projet de Saint-Maurice et composé de trois éoliennes.

L'analyse critique des effets cumulés a été réalisée sur les plan paysager, naturaliste et acoustique par les bureaux d'études indépendants ayant réalisé l'étude d'impacts initiale.

Leurs analyses sont présentées en annexe.

Les intervenants de l'étude d'impact du projet initial

AUTEURS CONTRIBUTEURS	DOMAINE D'INTERVENTION	SOCIETE	ADRESSE
Adeline GAUTHIER & Mathieu JOLY Chefs de projets Marine GILLOT Chargée d'études	Développement du projet		13 rue de la Loire 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
Philippe DOUILLARD Directeur - Ingénieur JUTURNA Camille JEANNEAU Chargé d'études - Ingénieur Aménagement du territoire et énergie	Rédaction d'une partie du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (dont étude d'impact/étude de dangers)		Espace Plan&Terre, 2 Rue Amedeo Avogadro 49070 BEAUCOUZE Tél. : 02.41.72.14.16
Gaëtan BARGUIL Directeur adjoint Alexandre VAN DER YEUGHT Chargé d'étude ornithologique	Etude Ecologie --- Etude pédologique des zones humides		Bureau Ouest 46 Rue de Launay 44620 La Montagne Tél. : 02.51.11.35.90
Aurélien ADAM Chef de projet Ingénieur paysagiste Damien HUMEAU Ingénieur paysagiste	Etude paysagère		2 Rue Camille Claudel 49000 ECOUFLANT 02 41 88 46 95 agence@vudici.fr www.vudici.fr
Renan LE GOAZIOU Chargé d'affaire Ingénieur Acousticien Sylvain DEVAUX Chargé d'affaire Ingénieur Acousticien	Etude Acoustique		14 Rue de Rouz 29900 Concarneau Tél. : 02.98.90.48.15

Les intervenants de l'étude d'effets cumulés complémentaire

<p>Adeline GAUTHIER & Mathieu JOLY Chefs de projets Charles DE LA MONNERAYE Chargée d'études</p>	<p>Développement du projet</p>		<p>13 rue de la Loire 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE</p>
<p>Aurélien ADAM Chef de projet Ingénieur paysagiste Damien HUMEAU Ingénieur paysagiste</p>	<p>Etude paysagère</p>		<p>2 Rue Camille Claudel 49000 ECOUFLANT 02 41 88 46 95 agence@vudici.fr www.vudici.fr</p>
<p>Gaëtan BARGUIL Directeur adjoint Alexandre VAN DER YEUGHT Chargé d'étude ornithologique</p>	<p>Etude Ecologie Etude pédologique des zones humides</p>		<p>Bureau Ouest 46 Rue de Launay 44620 La Montagne Tél. : 02.51.11.35.90</p>
<p>Florent BRUNEAU, acousticien</p>	<p>Etude acoustique</p>		<p>16, Chemin du Haut Mesnil 76660 MESNIL-FOLLEMPRISE</p>

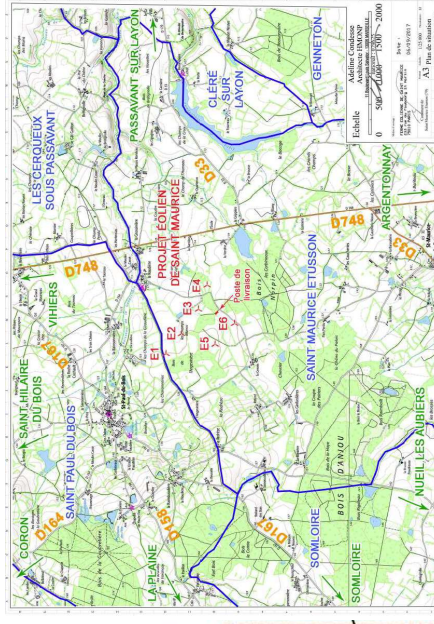
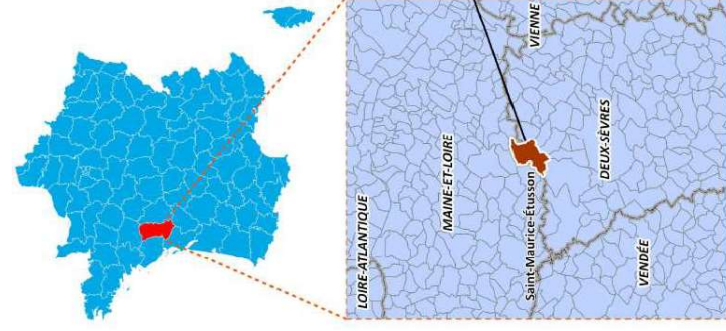
III. RAPPEL DU PROJET DE SAINT-MAURICE

Le projet de Ferme Éolienne de Saint-Maurice, consiste en une implantation de six éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 165 mètres (hauteur de mât : 99 mètres ; longueur de pale : 65,5 mètres), de type NORDEX N131 et d'une puissance unitaire de 3,00 MW soit un total de 18 MW.

À ces installations s'ajoute un poste de livraison électrique chargé de collecter l'électricité produite par les aérogénérateurs, qui convertissent l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. L'électricité produite a une tension de 400 V, puis est convertie directement à 20 000 V grâce à un transformateur situé dans l'éolienne et est acheminée via un réseau de câbles souterrains inter-éolien qui relie les machines au poste de livraison. Le courant sera ensuite pris en charge par le gestionnaire du réseau de distribution.

Une enquête publique est en cours du 28 janvier 2019 au 1^{er} mars 2019.

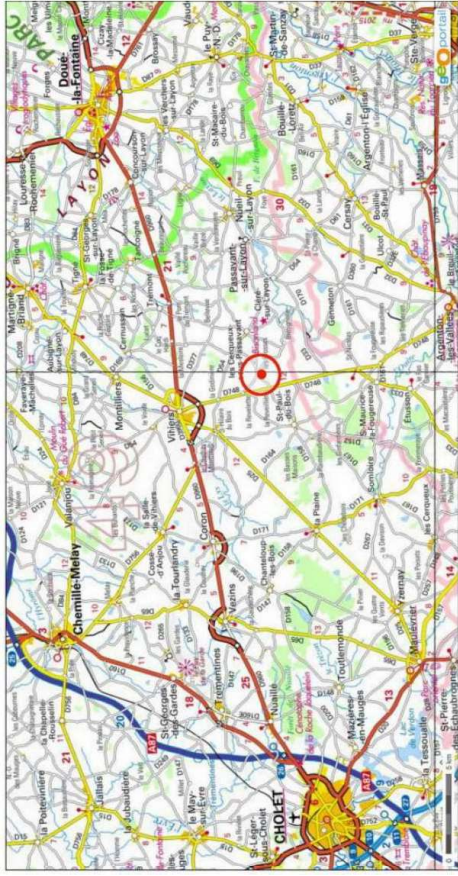
Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Nouvelle Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, sur la commune nouvelle de Saint-Maurice-Etusson.



IV. CARACTERISTIQUES DU PARC DU GRAND CHAMP

Le parc du Grand Champ, actuellement en cours de construction, est porté par la société LE GRAND CHAMP ENERGIES, filiale du groupe QUENEA'CH, créée en 2008 développeur photovoltaïque et éolien

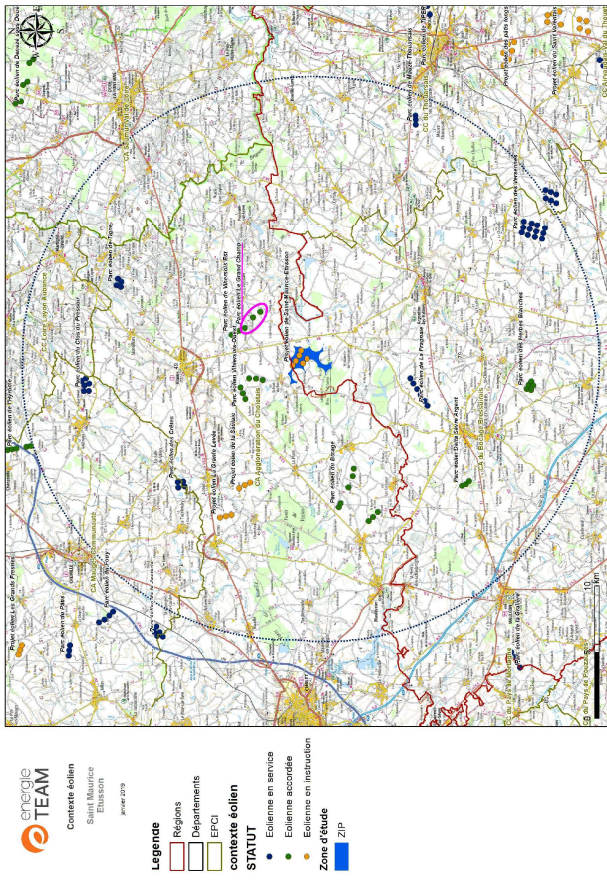
Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Pays de la Loire, dans le département du Maine-et-Loire, sur les communes de Saint Paul du Bois (1 éolienne) et commune nouvelle de Lys Haut Layon, commune déléguée des Cerqueux sous Passavant (2 éoliennes et un poste de livraison).



Le projet, déposé en avril 2016, consiste en une implantation de trois éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres maximum. A ces installations s'ajoute un poste de livraison électrique dont le rôle est identique à celui du projet de Saint-Maurice. Il a été autorisé le 25 août 2017.

V. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULES

Ci-dessous la carte du contexte éolien du projet.



a. Impacts sur le milieu naturel

La prise en compte du parc éolien du Grand Champ, situé à 4,2 km du projet de ferme éolienne de Saint-Maurice ne change pas les conclusions initiales concernant le milieu naturel. En effet, l'analyse des effets cumulés du projet éolien proposé avec les parcs éoliens en exploitation et/ou instruction jusqu'à 20 km, montre pour l'avifaune, les chiroptères, l'autre faune ou la flore, que ceux-ci apparaissent négligeables et non susceptibles de remettre en cause le bon accomplissement du cycle écologique des espèces.

De ce fait aucune mesure d'intégration environnementale spécifique ne se justifie.

b. Impacts sur le paysage et le patrimoine

Les modifications apportées au dossier déposé le 20 octobre 2017 sont les suivantes :

- **Ajout du parc de Grand Champ sur les cartes suivantes :**

- o Contexte éolien (périmètre éloigné)
- o Enjeux paysagers (périmètre éloigné)
- o Impacts paysage et patrimoine

c. Impacts sur l'acoustique

Concernant l'acoustique, il n'y a pas d'impact potentiel à attendre entre le projet éolien de Saint-Maurice et les aérogénérateurs du Grand Champ, ni du parc éolien du Grand Champ sur les récepteurs du projet de Saint-Maurice.

- Photomontages (comparaison des scenarii)
 - Photomontages (périmètre éloigné)
 - Bilan photomontages (périmètre éloigné)
 - Effets cumulés (périmètre éloigné)
 - Analyse des enjeux (périmètre intermédiaire)
 - Analyse des impacts (périmètre intermédiaire)
 - Enjeux (périmètre rapproché)
 - Impacts (périmètre rapproché)
 - Préconisations (périmètre rapproché)
 - ⇨ Il ressort de ces cartes l'absence de modification des conclusions des effets cumulés.
- **Prise en compte du parc de Grand Champ dans l'étude de saturation visuelle :**
- Modification des tableaux d'analyse de saturation visuelle des bourgs proches et des hameaux riverains
 - Modification des cartes de saturation visuelle
 - ⇨ Les conclusions demeurent inchangées quant à l'analyse de la saturation visuelle depuis les bourgs sans et avec le projet de Saint-Maurice.
 - ⇨ Les conclusions ont été modifiées quant à l'analyse de la saturation visuelle depuis les hameaux riverains sans le projet de Saint-Maurice. En effet, les hameaux de La Raudière et de la Barrière présentent désormais une faible saturation visuelle (au lieu d'une absence de saturation dans le dossier initial).
 - ⇨ Les conclusions ont été modifiées quant à l'analyse de la saturation visuelle depuis les hameaux riverains avec le projet de Saint-Maurice. En effet, les hameaux de La Raudière, La Grossinière et La Barrière présentent désormais une saturation visuelle faible (au lieu d'une absence de saturation dans le dossier initial). Ceci s'explique pour la Raudière et La Barrière par la modification du contexte éolien avec l'ajout du parc de Grand Champ. Néanmoins pour le hameau de La Grossinière, nous passons d'une absence de saturation à une faible saturation puisque nous dépassons très légèrement le seuil de 160° avec 159° d'espace de respiration.
- **Ajout du parc de Grand Champ sur les 14 photomontages sur les 47 fournis dans le dossier initial (photomontages 4, 5, 6, 12, 14, 26, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 42 et 47).**
- Modification des photomontages.
 - Seuls quelques commentaires ont été modifiés afin de prendre en compte le parc de Grand Champ. Il s'agit des commentaires des photomontages 6, 26, 29, 31, 32, 35 et 47.
 - ⇨ Il ressort néanmoins une absence de modification des conclusions relatives aux effets cumulés.